

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 3 juin 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Sont absents :

Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller
Monsieur Simon Arsenault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer
- 4.2 Dépôt et adoption du rapport du maire
- 4.3 Ratification d'un mandat à l'arpenteur-géomètre pour l'opération cadastrale à réaliser dans le cadre du projet de sentier piétonnier (rues Marie-Rose et Marie-Madeleine)
- 4.4 Octroi d'un mandat au notaire pour un acte de vente à intervenir dans le cadre du sentier piétonnier (rues Marie-Rose et Marie-Madeleine)
- 4.5 Autorisation de signature d'une entente de préachat de parties de lots (projet du sentier piétonnier)
- 4.6 Octroi des mandats à l'arpenteur-géomètre et au notaire pour une servitude de passage d'une conduite pluviale dans la 1re Avenue
- 4.7 Ratification du contrat de location de toilettes portatives dans les parcs municipaux
- 4.8 Accréditation Municipalité amie des enfants
- 4.9 Changement d'étude légale - Monty Sylvestre

- 4.10 Achat de sacs à l'effigie de la municipalité
- 4.11 Activité-bénéfice du Centre de prévention du Suicide Arthabaska-Érable

5. LÉGISLATION

- 5.1 Adoption du règlement 061-2019 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Ruisseau noir branches 20, 21 et 22
- 5.2 Adoption du règlement 062-2019 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Pellerin

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Résultats de l'appel d'offres SCA-2019-05 et octroi du contrat de scellement des fissures de la chaussée
- 6.2 Autorisation de dépenses - Inventaire de panneaux d'identification des numéros civiques
- 6.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le déneigement pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mai 2019
- 7.2 Annulation d'une demande d'entretien dans un cours d'eau et abrogation de la résolution 2018-04-072
- 7.3 Démarche à la CPTAQ dans le cadre de l'acquisition de la Petite École de rang cinq-chicots
- 7.4 Entretien futur dans le Lac des Cèdres

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-344

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-345

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 mai 2019. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-06-346

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2019 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **174 403,36 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2019 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **174 403,36 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mai 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-347

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal concernant le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-348

RATIFICATION D'UN MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR L'OPÉRATION CADASTRALE À RÉALISER DANS LE CADRE DU PROJET DE SENTIER PIÉTONNIER (RUES MARIE-ROSE ET MARIE-MADELEINE)

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil ratifie et approuve le mandat donné à l'arpenteur-géomètre Carl Lefèbvre pour le mandat d'opération cadastrale à réaliser dans le cadre du projet de sentier piétonnier entre les rues Marie-Rose et Marie-Madeleine, et ce, pour un montant de 1 194\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-349

OCTROI D'UN MANDAT AU NOTAIRE POUR UN ACTE DE VENTE À INTERVENIR DANS LE CADRE DU SENTIER PIÉTONNIER (RUES MARIE-ROSE ET MARIE-MADELEINE)

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil mandate la notaire Me Marie-Claude Côté pour l'acte de vente à intervenir dans le cadre du projet de sentier piétonnier entre les rues Marie-Rose et Marie-Madeleine pour un montant de 680 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2019-06-350

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRÉCHAT DE PARTIES DE LOTS (PROJET DU SENTIER PIÉTONNIER)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir des parties de lots afin de construire le sentier piétonnier entre les rues Marie-Rose et Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer une entente de préachat relative à ces parties de lots avec les propriétaires concernés, soit ceux du 3, rue Marie-Madeleine et du 4, rue Marie-Rose ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de préachat soumise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-351

**OCTROI DES MANDATS À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET AU NOTAIRE
POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CONDUITE PLUVIALE DANS
LA 1RE AVENUE**

CONSIDÉRANT les travaux de drainage et de voirie dans les 1re et 2e avenues qui ont été effectués à l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, une entente relative au passage d'une conduite pluviale a été signée avec le propriétaire du 291, 1re avenue ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prévoyait qu'un acte de servitude devait être signé après les travaux afin de régulariser le passage de cette conduite pluviale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil mandate l'entreprise Arpentage Nord-Sud afin de procéder à la description technique de la servitude de passage pour un montant de 750 \$, taxes en sus.

QUE le conseil mandate la notaire Me Marie-Claude Côté afin de réaliser l'acte de servitude pour un montant de 610 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-352

**RATIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES
DANS LES PARCS MUNICIPAUX**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil ratifie et approuve le contrat de location de quatre toilettes portatives dans les parcs municipaux pour la saison estivale 2019 pour un montant mensuel de 129 \$, taxes en sus, par toilette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-353

ACCREDITATION MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska s'était, par la résolution 2017-11-211, engagée à obtenir l'accréditation « Municipalité amie des enfants (MAE) » en complétant la démarche du Carrefour d'action municipale et famille (CAMF) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est retirée d'une démarche semblable nommée « Municipalité amie des aînés (MADA) » en raison de la difficulté de recruter des bénévoles et des gens du milieu afin d'assurer la pérennité de la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE les services de loisir et de culture offerts aux enfants du territoire le sont par la Ville de Victoriaville par une entente intermunicipale à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MAE ne serait que symbolique, mais qu'elle ne serait pas réellement active et vivante ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil préfère retirer son engagement à obtenir l'accréditation MAE en abrogeant la résolution 2017-11-211.

QUE le conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheminer la présente résolution à la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-354

CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGALE - MONTY SYLVESTRE

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Monty Sylvestre est mandatée pour représenter la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour les dossiers de la cour municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la firme a avisé la municipalité que son étude légale serait transférée chez Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. ;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers seront coordonnés par les mêmes avocats malgré ce changement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la municipalité autorise la firme Monty Sylvestre à transférer tous les dossiers qui la concernent chez Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

QUE la municipalité mandate Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à la représenter pour les dossiers de la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-355

ACHAT DE SACS À L'ÉFFIGIE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités au Québec adoptent de la réglementation interdisant la fourniture et l'utilisation de sacs de plastique dans les commerces de leur territoire, notamment les épiceries et les pharmacies ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska souhaite participer au mouvement interdisant les sacs de plastique, mais n'a pas réellement de commerce de vente au détail sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une réglementation de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska interdisant la fourniture et l'utilisation de sacs de plastique n'aurait pas un impact important sur la cause environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager ses citoyens à utiliser des sacs réutilisables lorsqu'ils magasinent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette

Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat d'un lot de 4 000 sacs à l'effigie de la municipalité à l'entreprise « Tout un sac » afin de distribuer aux citoyens, et ce, pour un montant de 9 120 \$, taxes en sus.

QUE les membres du conseil distribuent deux sacs par résidence du district dont ils sont élus à titre de représentants.

QU'un inventaire de sacs soit gardé au bureau municipal pour distribuer aux futurs nouveaux arrivants.

QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-356

ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui afin de participer à un spectacle-bénéfice au profit du Centre de prévention du Suicide Arthabaska-Érable ;

CONSIDÉRANT QUE la cause de la prévention du suicide est importante pour les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la municipalité achète un billet de participation au spectacle-bénéfice au montant de 125 \$ afin de le maire soit présent lors de la soirée du 2 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-357

ADOPTION DU RÈGLEMENT 061-2019 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU RUISSEAU NOIR BRANCHES 20, 21 ET 22

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Simon Arsenault a donné un avis de motion pour le règlement 061-2019 lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Simon Arsenault a déposé et présenté le projet de règlement 061-2019 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau ruisseau noir branches 20, 21 et 22 lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 061-2019 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau ruisseau noir branches 20, 21 et 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-358

ADOPTION DU RÈGLEMENT 062-2019 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU PELLERIN

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Stéphane Bilodeau a donné un avis de motion pour le règlement 062-2019 lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Stéphane Bilodeau a déposé et présenté le projet de règlement 062-2019 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Pellerin lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 062-2019 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Pellerin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-359

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SCA-2019-05 ET OCTROI DU CONTRAT DE SCELLEMENT DES FISSURES DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité deux soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres SCA-2019-05 - Scellement des fissures de la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule soumission ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la municipalité octroie le contrat de scellement des fissures de la chaussée pour l'année 2019 à l'entreprise Lignes Maska pour un montant de 1,06 \$, taxes en sus, par mètre linéaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-360

AUTORISATION DE DÉPENSES - INVENTAIRE DE PANNEAUX D'IDENTIFICATION DES NUMÉROS CIVIQUES

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à commander, chez Kalitec, une quantité de vingt panneaux et plaques d'identification de numéros civiques pour l'inventaire municipal pour un montant de 1 615 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-361

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-362

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2019

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte les 42 permis émis par l'urbaniste en mai 2019 pour un montant total de valeur des travaux de 1 033 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-363

ANNULATION D'UNE DEMANDE D'ENTRETIEN DANS UN COURS D'EAU ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2018-04-072

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait soumis une demande d'entretien dans le cours d'eau Couture à la MRC d'Arthabaska en avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire de poursuivre la démarche d'entretien puisque les 1^{re} et 2^e avenues se drainent adéquatement depuis les travaux qui ont été effectués à l'été 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la municipalité informe la MRC d'Arthabaska qu'il n'est plus opportun de poursuivre les démarches dans le dossier d'entretien du cours d'eau Couture.

QUE la municipalité abroge la résolution 2018-04-072.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-364

DÉMARCHE À LA CPTAQ DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LA PETITE ÉCOLE DE RANG CINQ-CHICOTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'acquisition de la Petite École de rang cinq-chicots située sur le lot 2 471 350 appartement à l'Association québécoise des amis du patrimoine ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de soumettre le dossier à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour analyse ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou l'urbaniste à soumettre le dossier d'acquisition de la Petite École à la CPTAQ pour analyse.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou l'urbaniste à présenter les demandes nécessaires à la CPTAQ par la suite afin que le transfert de propriété puisse avoir lieu, notamment une déclaration ou une autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-365

ENTRETIEN FUTUR DANS LE LAC DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE les résidents riverains du Lac des Cèdres ont déposé une demande d'entretien pour leur lac à la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le Lac des Cèdres est un lac artificiel situé dans un domaine privé ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien à effectuer s'élèvent à près de 45 000 \$ et ces coûts sont répartis entre les propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires en frontage sur le lac ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil n'assume aucun coût en lien avec l'entretien du Lac des Cèdres.

QUE le conseil accepte de répartir les sommes à taxer aux résidents riverains en quatre versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-06-366

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.